Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212200976-20251209-DEL_2025_86-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-86

Objet : Marché public – Validation du devis du SDE 22 – Rénovation des lanternes des éclairages de la Résidence de la Vallée

Le 9 décembre 2025, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 12 - **Absents :** 2 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 12

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Romain GUILLET, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ.

Absents excusés : Maud HOUSSAIS, Marina JUBIN.

Secrétaire de séance : Patrick SIMON

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Suite à une intervention de l'entreprise C.I.T.E.O.S DINAN, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, le SDE 22 nous a fait part de l'état vétuste de 2 lanternes dans la Résidence de la Vallée.

Le SDE 22 a fait procéder à l'étude de la rénovation de ses deux lanternes dont le coût total de l'opération est estimé à 2 306,88 € TTC. Il est prévu de les remplacer par du LED.

Pour l'application du règlement financier du SDE22, notre commune est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la Taxe TCCFE de son territoire.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier, la participation de la Commune s'élève à 1 388,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **VALIDER** la proposition financière du SDE 22 d'un montant de 1 388,40 € TTC.
- **INDIQUER** que la dépense sera inscrite en dépense d'investissement au compte 204182 « Bâtiments et installations ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis et tout document afférent au dossier.

A La Landec, le 9 décembre 2025

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Patrick SIMON

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LALANDEC (Côtes d'Armor)